



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 17 Juin, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – BODINEAU – CELAN - CHIBRAC – GARRIGOU – GASTEUIL - LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE – RECORS - ZGAINSKI

Mesdames – BETTON - BOUSSEAU -- BOUTER – COMMARIEU - ETCHEVERS - MOREIRA - REMIGI

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU
Madame PENARD
Madame ROUSSEL
Madame SILVESTRE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame BINET à Madame REMIGI
Madame HANRAS à Madame BOUTER
Madame SIMIAN à Monsieur BEYRAND

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame COMMARIEU est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame COMMARIEU qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les convocations du Conseil Communautaire ont été affichées en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 Avril 2025 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2025 - DELIBERATION N° 2025/3/23.
 Réf 8.7

OBJET : TRANSPORT DE PROXIMITE – FIXATION DES TARIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 - AUTORISATION

Monsieur QUINTANO expose,

Par délibération n° 3/24 du 5 juillet 2023, vous avez fixé la tarification du transport de proximité
 « Prox'bus » au 1^{er} septembre 2023.

Il vous est proposé d'ajuster le tarif de l'abonnement annuel, ainsi que d'instaurer la gratuité pour les enfants de moins de 6 ans.

Il vous est proposé d'actualiser ces tarifs comme suit :

	Tarifs en vigueur	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2025
Abonnement mensuel	22 €	22 €
Abonnement annuel (abonnement pour 12 mois de date à date)	156 €	162 €
Ticket 1 voyage aller simple	1,50 €	1,50 €
Carnet de 10 voyages	10 €	10 €
Tarif solidarité : Abonnement annuel (abonnement pour 12 mois de date à date)	40 €	40 €
Abonnements Scolaires	40 € (pour les usagers ayant souscrit un abonnement annuel scolaire Nouvelle Aquitaine)	40 € (pour les usagers ayant souscrit un abonnement annuel scolaire Nouvelle Aquitaine)
Renouvellement carte : perte ou autres	10 €	10 €
Enfant de moins de 6 ans	Sans tarification spécifique	Gratuité

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Adopte** les tarifs du transport de proximité à compter du 1^{er} septembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
 LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT

LA SECRETAIRE DE SEANCE,
 Marie-José COMMARIEU



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 24/06/2025 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 25/06/2025

24/06/2025

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.